



Fonds fiduciaire de l'ONU en appui de la Paix et de la Sécurité au Mali
Proposition de projet

Intitulé du projet: Construction d'un collecteur/ caniveaux dans la ville de Gao, Phase III, 7^{ème} Quartier, Sossokoira

Service (Division / Section / Unité) de la MINUSMA en charge: Stabilisation et Relèvement

Objectif : Contribuer à la stabilisation et à la réconciliation nationale à travers l'amélioration des conditions de vie, de bien-être et de santé des habitants de Gao

Localisation du projet : Gao, 7^{ème} quartier Sossokoira

Nombre de bénéficiaires directs: 109 075 habitants

Durée du projet: Huit (08) mois

Point focal au sein de la MINUSMA: Section Stabilisation et Relèvement- Gao

Entité client (au sein du Gouvernement du Mali): Mairie de la commune urbaine de Gao,

Entité de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD Mali

Une consultation auprès des autorités a-t-elle eu lieu? Le Gouvernement de la République du Mali, la Mairie de la Commune Urbaine de Gao, la MINUSMA, la population de Gao et l'ONG AADIS-Mali (opérateur de mise en œuvre des 2 phases précédentes du projet) lors de la réception officielle du collecteur de la phase II, le 19 Décembre 2018.

Le projet s'inscrit dans l'objectif suivant de la résolution 2480 :

"- to ensure coherence of international efforts, in close collaboration with other bilateral partners, donors and international organizations, including the European Union, engaged in these fields, to rebuild the Malian security sector, within the framework set out by the Agreement,"

Le projet s'inscrit dans l'objectif du Fonds Fiduciaire suivant (sélectionnez 1 objectif):

Toute activité en soutien des efforts immédiats et de long-terme par la communauté internationale pour résoudre la crise au Mali.

Le projet s'inscrit dans le résultat suivant de l'ISF: 3. Cohésion sociale et prévention des conflits

FINANCEMENT :

Montant total sollicité (y inclus PSC 2% MINUSMA): 187 454 611 F CFA (USD 316 236)

Est-ce que d'autres moyens de financement pour ce projet ont été recherchés ? NON

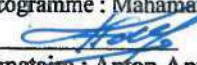
Contribution/Participation du PNUD au projet : 21 825 720 F CFA (USD 36 820)

Contact au sein du Service en charge : Jo Scheuer, Représentant Résident, jo.scheuer@undp.org ;

Approuvé par :


 Responsable du programme : Mahamat Saleh ANNADIF, SRSG, MINUSMA

date 23 June 2020


 Fonctionnaire signataire : Anton Antchev, Directeur de l'Appui à la Mission, MINUSMA

date 25/06/2020

1. Historique et contexte

La ville de Gao est constamment victime d'inondation. Du fait du manque de ressources, le plan directeur d'assainissement de la ville, aligné à la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) et à la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) » n'a pu être exécuté.

La Minusma a appuyé la ville de Gao à travers les travaux HIMO en 2016 et 2018, en construisant environ 2300 ml de collecteurs et en curant près 3700ml de caniveaux en deux phases de projet à la demande des bénéficiaires. Ces actions ont permis d'atténuer fortement les effets des inondations et améliorer le cadre de vie des populations. Conséquemment, l'entretien et la maintenance des ouvrages sont effectués par les bénéficiaires et les professionnels de l'assainissement sous le leadership de la direction technique de la mairie de Gao. De ces leçons apprises et face aux défis, le PNUD apportera son expertise aux Autorités locales dans une vision globale de l'assainissement de la ville en établissant un Plan d'action d'urgence d'assainissement de la ville assortie de budget et son accompagnement pour la mobilisation des ressources, avec l'implication de tous les acteurs.

Toutefois, les mêmes difficultés persistent dans la ville, particulièrement au 7^{ème} quartier de Sossokoïra. Les inondations de la dernière saison des pluies ont entraîné d'importants dégâts matériels, des pertes en vie humaines à Sossoköira malgré les efforts des partenaires.

Le problème à résoudre est donc le drainage des eaux de pluie et la gestion des déchets solides et liquides.

Le présent projet de Construction de collecteur phase III dans la ville de Gao, Sosso-koïra, contribue à éliminer la stagnation des eaux pluviales, des eaux usées sources de pollution, de nuisances et la dégradation du sol. Le PNUD apportera son expertise à quatre niveaux :

- **Technique** : il s'agira d'apporter l'appui technique à l'ONG en matière de respect des dispositions constructives, des spécificités de mise en œuvre des travaux HIMO et de la mise en œuvre dans le cadre des normes de gestion environnementales et sociales du PNUD qui est la référence en la matière ; gage de pérennité des ouvrages et de reproductibilité ; la prévention et la gestion seront intégrées ;
- **Institutionnel** : en appui aux politiques nationales et aux conditions d'arrangement local de mise en œuvre de ces politiques pour une meilleure appropriation et une durabilité des investissements ; appuiera les décideurs dans la présentation, la gestion et le traitement de la chaîne de l'assainissement, en recherchant des stratégies innovantes de mobilisation de ressources ;
- **Recherche-action** : l'équipe Accelerator Lab (ACCLAB) du PNUD apportera son appui pour des solutions innovantes en matière de gestion des déchets avec les bénéficiaires directs et indirects, en collaboration avec les startups de Gao ;
- **Mesures anti-COVID-19** : le PNUD fera de l'observation des mesures anti-COVID-19 un impératif pour tous les acteurs directs et indirects du projet. Toutes les activités du projet seront basées sur le respect des règles anti-COVID-19, en lien avec les autres actions menées localement à GAO dans le cadre du ONE UN.

Aucun ouvrage d'assainissement n'existe dans le quartier GAO-QUARTIER SOSSKOÏRA EN HIVERNAGE 2018 (voir images illustratives ci-dessous)





2. Objectifs

2.1. Objectif global : Contribuer à la stabilisation et à la réconciliation nationale à travers la lutte contre les inondations dans la ville de Gao et l'amélioration des conditions de vie, de bien-être et de santé des habitants des quartiers les plus déshérités notamment Sosso-koïra.

2.2. Objectif spécifique :

- 2.2.1. Réaliser des infrastructures et ouvrages d'assainissement ;
- 2.2.2. Assurer l'entretien des infrastructures et ouvrages d'assainissement afin de faciliter le drainage continue des eaux pluviales et éviter la stagnation des eaux dans les rues ;
- 2.2.3. Inciter les opérateurs privés de la chaîne d'assainissement de collecte/traitement et/ou les GIE à être fonctionnels aux fins de création d'emplois ;
- 2.2.4. Appuyer la mise en œuvre d'une structure d'organisation pour la gestion concertée et durable des actions d'assainissement de ville ;

3. Résultats / Produits :

Des objectifs spécifiques, nous attendons les résultats suivants :

3.1. Les infrastructures et ouvrages d'assainissement sont réalisés :

3.2. L'entretien des infrastructures et ouvrages d'assainissement sont assurées,

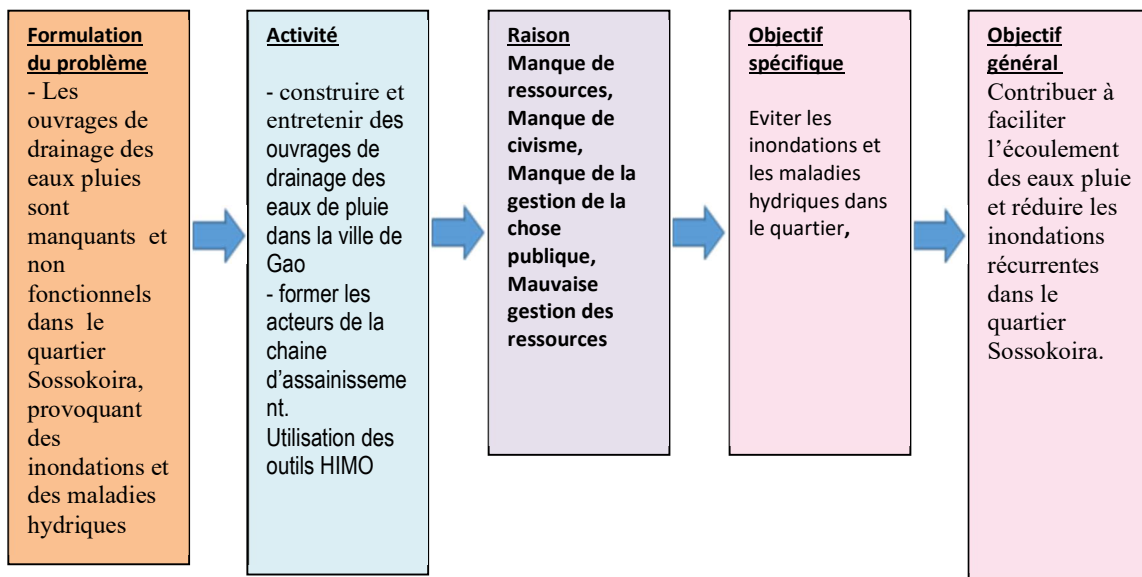
3.3. les opérateurs privés de la chaîne d'assainissement de collecte/traitement et/ou les GIE sont fonctionnels et des emplois créés ;

3.4. Un cadre formel de la gestion concertée et durable des actions d'assainissement de ville est fonctionnel.

Le projet répond à la théorie du changement suivante (complétez) :

D'ici à décembre 2019, les populations du quartier de Sosso-koïra vivent dans un environnement sain, disposant d'un système d'assainissement fonctionnel, impliquant tous les acteurs de la chaîne d'assainissement autour d'un cadre formel, favorisant la création d'emplois à travers des opérateurs privés utilisant les principes HIMO.

Le projet répond à la théorie du changement suivante (complétez):



3. Activités

Pour la bonne réalisation du projet, il est indispensable d'entreprendre les activités suivantes :

3.5. Réhabilitation et réalisation des infrastructures et ouvrages d'assainissement :

- 3.5.1. Evaluation et choix de la structure locale d'exécution du projet,
- 3.5.2. Installation de l'équipe locale du projet et réalisation de la notice environnementale ;
- 3.5.3. Lancement du projet ;
- 3.5.4. Recrutement des opérateurs privés de construction,
- 3.5.5. Recrutement de la main d'œuvre locale,
- 3.5.6. Mise en place des outils de gestion des THIMO,
- 3.5.7. Construction d'un collecteur/caniveaux de 1.096 m de 2 m de large et 1 m de profondeur dans la ville (quartier Sossokoira), des dalles et dalots.

3.6. L'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages d'assainissement :

- 3.6.1. Dotation en matériels de gestion des déchets solides ;
- 3.6.2. Recrutement des opérateurs privés d'assainissement ;
- 3.6.3. Recrutement de la main d'œuvre locale ;
- 3.6.4. Mise en place des outils de gestion des THIMO ;
- 3.6.5. Curage de collecteur et caniveaux de 2 117 mètre linéaire dans la ville pour permettre l'évacuation des eaux de pluies dans toute la ville ;
- 3.6.6. Transport des boues au dépôt final.

3.7. Les opérateurs privés de collecte/traitement et les GIE existants sont opérationnels :

- 3.7.1. Evaluation des cibles et élaboration de guides de formation,
- 3.7.2. Identification et Formation des élus locaux chargés de l'assainissement et responsables de quartiers,
- 3.7.3. Identification et Formation des opérateurs de gestion des déchets plastiques et les comités de quartier.

3.8. La mise en place de la structure d'organisation et de gestion :

- 3.8.1. Elaboration du guide de formation, des outils et messages de sensibilisation,
- 3.8.2. Identification des supports, des sites et planification de passage dans les médias de sensibilisation,

- 3.8.3. Identification, évaluation et Renforcement du cadre de concertation opérationnel (GIE, associations et coopératives),
- 3.8.4. Identification des cibles,
- 3.8.5. Réalisation des campagnes de sensibilisation et d'animation,
- 3.8.6. Implication directe des femmes et des jeunes vulnérables dans toutes les activités du projet,
- 3.8.7. Suivi-évaluation et rapportage du projet.

4. Bénéficiaires

Le collecteur qui sera construit dans la ville de Gao sera travaillé en système maillé, ce qui implique une connexion à tout le système existant et sera bénéfique à tous les résidents de Sossokoira, c'est-à-dire aux 109 075 âmes qui y vivent, dont 54 782 des femmes représentant 50,22%.

Les populations riveraines de l'ouvrage seront les bénéficiaires directs, l'effet sera apprécié différemment à mesure qu'on s'éloigne du site du projet. Toutefois, l'impact sera significatif pour l'ensemble de la population.

5. Prise en compte du genre et des catégories les plus vulnérables

Les femmes restent marginalisées et sous-représentées dans le tissu socio-économique et politique de la société. Elles ont un accès limité aux opportunités économiques, aux ressources et aux services, et une voix limitée dans les instances de décision. En lien avec sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes, le PNUD veillera dans la mise en œuvre de ce projet aux interventions sexospécifiques. Le marqueur de genre sera utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer la planification. Se basant sur les évaluations des deux phases précédentes du projet, les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables seront les premiers bénéficiaires directs des emplois et des formations spécifiques en vue de créer les conditions de leur autonomisation. La construction des infrastructures exigeant assez d'efforts physiques, les activités soft seront réservées prioritairement aux femmes et aux personnes vivant avec handicap.

6. Prise en compte de l'impact environnemental

Le projet fait suite à deux autres identiques, exécutés dans la même ville et avec les mêmes acteurs. De ce point de vue, tous les résultats des études environnementales et sociales s'imposent. Toutefois, les normes environnementales et sociales du PNUD au niveau des projets s'appliqueront en cas de besoin, notamment dans les domaines de conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles (gestion de carrières de matériaux) ; Santé ; sécurité et conditions de travail des collectivités (sécurité des travailleurs sur sites avec équipements adéquats) ; Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources.

La main-d'œuvre et les ouvriers et techniciens qualifiés sont disponibles sur place. Tous les matériaux et matériels sont en vente sur le marché de Gao. Tous les matériaux et matériels sont achetés au niveau de la ville de Gao favorisant ainsi la relance économique.

7. Prise en compte des mesures anti-COVID-19

Tous les acteurs seront accompagnés dans la prise en compte des mesures d'atténuation de la pandémie, COVID-19. En effet, l'observation stricte des mesures barrières (lavage des mains, port des équipements de protection individuelle, distanciation,) et des gestes réflexes à travers des prospectus visuels de sensibilisation en langue nationale et en français (*si je suis malade : comment savoir, comment faire, comment ne pas attraper, etc.*) sera un gage de prévention des acteurs directs et indirects sur le site contre le COVID. Toutes les activités du projet seront basées sur le respect des règles anti-COVID-19, en complémentarité avec les autres actions allant dans le même sens. Le prospectus produit par le PNUD est joint en annexe.

8. Création d'emploi

Les personnes vulnérables seront impliquées comme les phases précédentes, de même que les jeunes et les femmes.

Le présent projet est à Haute Intensité de Main d'œuvre, ce qui implique une faible utilisation des machines/engins. Il s'adresse particulièrement à la jeunesse. De par sa nature, nous estimons les emplois qui seront créés à 4420 durant les 8 mois de sa mise en exécution, 2212 semi permanents.

La construction du collecteur, le curage des caniveaux existant et l'évacuation des déchets solides entassés mobiliseront 4 956 ouvriers, maçons, ferrailleurs, menuisiers, transporteurs, etc. Les équipes de collecteurs et transporteurs des déchets solides (charretiers, chauffeurs, apprentis, mécaniciens etc. feront le gros des emplois durables (dont 912 dans le sous-secteur de la collecte).

La main-d'œuvre et les ouvriers et techniciens qualifiés sont disponibles sur place. Tous les matériaux et matériels sont en vente sur le marché de Gao. Tous les matériaux et matériels sont achetés au niveau de la ville de Gao favorisant ainsi la relance économique.

9. Durabilité du projet

La durabilité du projet repose essentiellement sur les principaux points suivants :

- ✓ la motivation de la population à vivre dans un environnement sain ;
- ✓ l'Assistance Technique dans l'information, la formation et la sensibilisation de tous les acteurs;

La Mairie et la Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle de la Pollution et des Nuisances (DRACPN) doivent disposer d'une structure plus adaptée à la gestion de l'assainissement, des moyens plus adéquats et d'une autonomie financière. Afin d'assurer la durabilité des installations, il est prévu une assistance technique de longue durée qui aura entre autres tâches, la formation des exploitants dans différents domaines de compétences notamment dans l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement. La mairie étudiera avec l'appui des acteurs toute action pouvant conduire à la pérennisation des investissements et à la fonctionnalité durable des ouvrages. Ainsi, il pourrait être envisager par exemple la mise en place d'une nouvelle politique de tarification qui prend en compte les taxes d'assainissement et une redevance pollution afin de faciliter la couverture des charges d'entretien et pérenniser les systèmes d'assainissement. Le PNUD apportera son appui aux décideurs pour une meilleure fonctionnalité des organes de gestion de la chaîne de l'assainissement à travers des décisions décentralisées en vue de la durabilité des interventions. Il a une expertise en matière d'influence sur les politiques et le renforcement des capacités. Le PNUD appuiera les décideurs dans la présentation, la gestion et le traitement de la chaîne de l'assainissement, en recherchant des stratégies innovantes de mobilisation de ressources.

10. Cette initiative a-t-elle été coordonnée avec d'autres acteurs ?

Le présent projet a fait l'objet de coordination avec le gouvernement, les autorités locales, et les communautés locales qui adhèrent tous à l'initiative salvatrice pour la ville de Gao. Elle est une forte recommandation lors de la cérémonie de remise officielle du collecteur phase II, 4^{ème} quartier ; de la mission de terrain lors de la formation des chefs de quartier de Gao lors de l'atelier sur le cadre de vie de Gao financé par la MINUSMA. Elle est également inscrite dans le plan stratégique d'assainissement de la ville de Gao 2016.

11. Vérification par un ingénieur

L'ingénieur Madame Kante M'Balou Fofana, Tel : 94951152, Section Stabilisation et Relèvement de la MINUSMA de Gao, a participé, à titre consultatif, à tout le processus de vérification du document de projet, du budget et des plans techniques, en étroite collaboration avec des services techniques concernés en charge de l'exécution du projet. Les documents de projet comprenant la description du projet lui-même, le budget et les plans techniques [y compris architecturaux] seront ensuite communiqués pour validation -ou modifications nécessaires- et certification finale, au bureau d'étude ou autre entité agréée en vertu de la réglementation malienne applicable, avec le/laquelle lesdits services techniques auront signé un contrat.

12. Analyse des conflits et évaluation des risques

12.1. Analyse des conflits

	Sécurité	Politique	Economie	Social
National	Groupes armés	Manque de confiance dans l'Etat	Ressources limitées	Pauvreté
	Groupes terroristes		Changement climatique	Analphabétisme important
	FSDM mal équipées et en cours de reconstitution	Divorce Etat / population	Dépendance agriculteurs/éleveurs	Démographie → Beaucoup de jeunes Problème de cohésion entre régions/groupes
Le nord et centre du Mali	Groupes armés	Non/faible présence de l'état	Manque d'emplois	Sentiment d'abandon par l'Etat
	Groupes terroristes		Conflits fonciers	
	Faible ou non-présence des FSDM et d'Etat de droit		Gestion des ressources - Changement climatique	Faible accès aux services sociaux de base
	Manque de confiance dans les FSDM	Manque de confiance dans l'Etat		Accueil de PDI's
	Emergence de nouveaux groupes armés			Conflits fonciers
Au niveau de la région concernée	Présence de Groupes armés, terroristes et la criminalité grandissante	Manque de coordination efficace et de confiance à l'Etat	Dépendance du commerce, de l'agriculture et de l'élevage	Problème de cohésion sociale Braquages sur les axes routiers
Local	Activités des Groupes armés, terroristes et criminels	Manque de confiance dans l'état Absence de coordination Politique	Activités dépendantes du commerce, de l'agriculture et de l'élevage	Manque de cohésion sociale Faible accès aux services sociaux de base Mouvements des PDI's
De quelle manière le projet répond-il à l'analyse des conflits ?	Baisse de la délinquance, la Criminalité à travers l'employabilité des jeunes et des femmes	Restauration de l'Autorité de l'Etat et la prise en compte du cadre politique, juridique et intentionnel de la protection de l'environnement.	Exercé des activités en toute quiétude et la relance de l'économie locale	Préservation des libertés et des droits Assurance de la paix sociale et la cohésion sociale

12.2. Evaluation des risques

Sujet	Risque	Consultation et vérification	Mesures de mitigation des risques
Bénéficiaires	Le choix des bénéficiaires peut-il créer des tensions (inter/intracommunautaires) ?	Le choix des bénéficiaires a été fait en consultation publique lors de la cérémonie de remise	Le choix des bénéficiaires a été fait de façon concertée avec les acteurs concernés (Etat,

		officielle du collecteur du château à la Mairie en présence de la DRACPN, du Maire adjoint, de la Minusma (stabilisation et environnement) des chefs des quartiers de Gao et les populations.	collectivité locale, population etc.)
Traditions	Le projet va-t-il avoir un impact significatif sur le mode de vie, les traditions d'une communauté et si oui, cela sera-t-il accepté ?	Le projet a été développé en concertation avec les autorités traditionnelles (coutumières et religieuse) et à la demande des communautés.	L'amélioration du cadre de vie et la protection de l'environnement est une priorité dans la ville de Gao. Le projet n'a pas d'impact négatif sur le mode de vie et/ou les traditions des communautés.
Durabilité	Le projet conduit-il la population à payer pour des biens qu'elle reçoit gratuitement en temps normal ? Quels défis le projet pourrait-il rencontrer en termes de durabilité ?	Les taxes de collectes des déchets par les GIE au niveau des ménages seront fixées en consultation avec les autorités locales, les communautés et les GIE de collectes.	Un système de gestion basé sur la mobilisation d'une cotisation mensuelle de 1.000FCFA/ménages. De part son expertise avérée, l'ONG AADIS-Mali sera chargée de la sensibilisation pour le changement de comportement et l'adhésion des populations à assurer la durabilité de l'ouvrage.
Conflits fonciers	Si le projet comprend des constructions, peut-il générer des conflits relatifs à l'utilisation et la propriété des terres ?	Les commissions communales (foncières et assainissements) ont été consultées et ont donné leur aval au projet.	La réalisation des activités se fera avec la mise en place du cadre de concertation et l'implication des populations bénéficiaires.
Conséquences politiques	La communauté ou l'autorité sollicitant le projet est-elle susceptible de favoriser certains bénéficiaires ? Le projet peut-il être instrumentalisé à des fins politiques ?	Le projet est inscrit dans le Plan Triennal d'Investissement (PTI) 2016-2018 avec implication de tous les acteurs de la planification.	Le projet s'adresse à des communautés homogènes sans discrimination possible.
Conflit d'intérêt lié au partenaire d'exécution	Avez-vous vérifié le profil du partenaire d'exécution ? Est-il ou peut-il être lié à un groupe politique / ethnique qui pourrait créer des tensions ?	PNUD.	Le partenaire d'exécution est le PNUD qui envisage recruter l'ONG AADIS pour la mise en œuvre des activités. Une équipe du PNUD apportera son appui.

Risque lié à la visibilité des activités	Si des activités ou des biens donnés dans le cadre du projet comportent un volet visibilité de la MINUSMA, cela peut-il mettre en péril la communauté ou créer des tensions ?	Les autorités locales ont été consultées pour les activités liées à la visibilité.	Ce risque n'a pas été constaté dans le cadre de construction de caniveaux. Le projet de construction du collecteur du château similaire a été par l'organisation dans la commune urbaine de Gao
Inclusion	Le projet répond-il au critère d'inclusion ? (par exemple la sélection des membres du comité de gestion pour un puits réhabilité garantit-elle un accès à tous et une bonne appropriation du projet ?)	Les autorités locales, les acteurs de l'emploi pour les jeunes, les associations de femme, des personnes vulnérables ont été consultés pour le développement du projet.	Le choix du projet répond au critère d'inclusion des populations dans le cadre de la mise en œuvre et de l'appropriation.
Sujet	Risque	Consultation et vérification	Mesures de mitigation des risques
Risques liés au COVID-19	Le projet prend-il en compte les effets néfastes de la pandémie du COVID-19.	Le gouvernement a pris des mesures à l'échelle nationale pour prévenir du Covid-19. Tous les acteurs du projet ont été sensibilisés à travers les médias nationaux par le gouvernement et les différents partenaires.	Mise à disposition des équipements/matériels ; Application des gestes barrières, Sensibilisation, collaboration avec les services de santé, Distribution de prospectus en français et langue nationale.

L'idée, de mettre les habitants à mesure de vivre et à travailler ensemble, qui a motivé ce projet aidera le Gouvernement à mitiger les risques sociaux.

La mauvaise gestion des ouvrages du projet et un manque d'entretien et de maintenance pourraient constituer un risque puisqu'ils contribueraient à la détérioration rapide des réalisations du projet. Ce risque sera atténué par les actions d'organisation, de sensibilisation d'animation et de formation à mener. La couverture des charges récurrentes du projet requiert la disponibilité de façon durable des ressources financières adéquates. Pour atténuer ce risque, la mairie, les comités des usagers et la DRACPN sont tenue d'appliquer des pénalités de retard, et faire payer tous les clients.

Une partie de la population de la Gao pourrait décider de continuer avec les pratiques actuelles plutôt que de s'abonner. Une autre partie de la population à pouvoir d'achat limité pourrait pour des raisons financières avoir des difficultés à payer la redevance. Le projet ne pourra atteindre ses objectifs que si on parvient à convaincre et à aider ces tranches de la population à se conformer. Ce risque sera atténué par (i) la campagne de sensibilisation prévue dans le cadre de l'exécution du projet et (ii) les obligations (législation) de conformité qui seront mises en œuvre.

Une insurrection ou insécurité suite à une rébellion par des groupes armés est peu probable dans un avenir proche compte tenu de la forte présence militaire étrangère au Mali et des dispositions prises dans le sens du renforcement des capacités opérationnelles des forces armées Maliennes. Les actions isolées de certaines cellules dormantes ne peuvent cependant pas être exclues bien vrai qu'elles perdent de plus en plus en intensité.

Un autre aspect important à noter ici est la fréquence dans le Sahel des cycles de sécheresse. Ce phénomène naturel des zones désertiques et arides amène les bras valides à aller en exode réduisant substantiellement le lot de travailleurs qui assurent l'assainissement (intensif en main-d'œuvre). Une possible action déjà envisagée par le projet pour la mitigation de l'impact de la sécheresse est la création d'emploi à travers des activités artisanales issues de la transformation des déchets solides en produits locaux échangeables sur le marché.

Il y'a aussi le risque de démotivation de la population suite à un taux de rémunération très faible du service de l'assainissement ou de la vente des produits qui en résultent. Cela peut être résolu par le biais de l'optimisation du nombre de participants à la collecte, le tri et à la transformation. Un accord avec les intervenants, y compris les bailleurs de fonds, sur la nécessité de coordonner les efforts dans le but d'éviter des actions compromettantes, est souhaitable. Le « faire faire » par les opérateurs locaux est un gage d'appropriation des populations.

Enfin, il nous faut faire face au risque d'une mauvaise coordination entre la Mairie, le Comité des usagers et la DRACPN relative à la surveillance et le suivi. Le PNUD mettra en avant l'expertise avérée de l'ONG AADIS-Mali (opérateur de mise en œuvre des 2 phases précédentes du projet) et qui doit s'atteler à jeter les bases d'une collaboration axée sur le principe des critiques ouvertes et constructives au profit de l'assainissement de la ville de Gao dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Le cadre de concertation se doit d'être ouvert et assez large pour absorber les observations positives qui améliorent les performances et contribuent à la pérennisation des actions.

Le PNUD mettra en place des outils de suivi et d'alerte, à même d'anticiper, de prévenir et d'atténuer les risques éventuels. L'expérience de la gestion des travaux HIMO par le PNUD permettra de mettre en place ces outils et de les partager avant le commencement des activités. Cette stratégie favorisera également la prise en main de ces outils par l'ONG en matière de gestion des travaux HIMO et d'améliorer son expertise. Ceci permettra d'avoir des rapports assez détaillés sur la mise en œuvre du projet. Le chef de projet du PNUD sera le point focal qui fera un compte rendu régulier au management. En cas de probabilité forte de risque, le PNUD informera à temps la MINUSMA.

13. Plan de mise en œuvre et chronogramme : QUI FAIT QUOI ?

Si l'entité de mise en œuvre est une agence de l'ONU, le plan doit :

- Spécifier si l'agence va être le partenaire de mise en œuvre principal, ainsi que ses rôles et responsabilités.
- Le protocole d'accord préliminaire, qui doit accompagner la proposition de projet, doit spécifier les besoins en termes de reporting, suivi et évaluation pour le partenaire de l'ONU ainsi que pour la MINUSMA.

Les deux tâches principales du présent projet sont les suivantes :

1. Construire un second collecteur des eaux pluviales de 1.096 m de longueur au niveau du quartier Sossokoira d'une profondeur de 1m et d'une largeur de 2m ; de petites dalles devant chaque concession le long du collecteur et des ponts pour le passage des Carrefour.
2. Curer des caniveaux de 2.117 m de long.

Ces réalisations s'étendront sur une période d'exécution de 8 mois. Elles permettront de (1) contribuer à la santé de la population à travers la propreté de la ville et, au-delà, (2) amener les populations à vivre et travailler ensemble dans le cadre de la réconciliation et la stabilisation. Les principales réalisations attendues sont : (i) la réalisation des ouvrages d'assainissement, l'entretien des ouvrages et la mise à disposition de matériel adéquat pour la gestion des déchets solides ; (ii) une meilleure organisation et une pérennisation du service d'assainissement des déchets solides ; (iii) la réduction des possibilités d'inondations et (iv) la formation de certains des acteurs les plus influents et une large sensibilisation des populations. La population totale de Gao bénéficiera d'un cadre de vie sain.

Le coût estimatif du projet, s'élève à **316 236 USD** (soit environ **187 454 611 FCFA**). Un cadre de concertation et un comité des usagers seront créés pour stimuler une participation active des populations, une meilleure coordination des efforts, le contrôle, le suivi et l'évaluation réguliers du

projet. Le projet répond à une préoccupation majeure du secteur de l'assainissement exprimé dans la politique nationale et le programme sectoriel eau potable et assainissement (PROSEA).

La rencontre entre les autorités locales et la population a relevé une demande très forte d'un mode de gestion participative des eaux de pluies. Cette participation devrait permettre la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents partenaires pour une gestion durable de l'environnement de la ville.

La population participera aussi aux campagnes de sensibilisation, d'animation pour le changement de comportements. L'élection des comités de quartiers sera faite par la population elle-même qui choisira les différents membres. Les comités de quartier (et en particulier les femmes) assurent la gestion du projet.

L'intervention de l'opérateur local recruté par le PNUD (AADIS-Mali) sera dégressive. Elle ne dépassera pas les 8 mois durant lesquels le projet doit être mis en exécution. Les autorités et la population sont appelées à s'approprier des actions et donc les prendre en charge. Dans chaque quartier, le comité (élu par la population) est responsable des infrastructures. La mairie assure une supervision plus générale et la DRACPN, service technique de tutelle sera le représentant de l'Etat qui veillera au respect des normes conformément aux principes établis.

Le PNUD, à travers le bureau local d'AADIS-Mali, aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques du projet, des acquisitions (biens, services et travaux) et la gestion des marchés. Ce bureau travaillera en étroite collaboration avec les différents services publics et communaux, les associations d'usagers, la société civile et les GIE impliqués dans l'Assainissement.

Le suivi périodique, pendant la mise en œuvre du projet, est assuré par la Mairie, le comité des usagers, la DRACPN, et la MINUSMA. Il sera créé au niveau de chaque quartier de Gao un comité des usagers qui aura la tâche de surveiller et contrôler le service de la collecte et du transport des déchets solides. Le projet mettra en place des comités de gestion dans tous les quartiers qui opteront pour une combinaison de GIE, associations et coopératives pour la collecte et le transport des déchets. Le suivi des mesures d'atténuation des impacts du projet sur la santé environnementale, sera assuré par la DRS du Ministère de la Santé en collaboration avec la DRUH.

Partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet :

Direction régionale de contrôle des pollutions et des nuisances (DRACPN) : elle accompagne avant, pendant et après le projet pour le respect des normes et textes en vigueur.

Direction régionale de la Santé (DRS) : elle accompagne les parties prenantes dans le respect des normes sanitaires avant, pendant et après le projet ;

Direction Régionale de l'urbanisme (DRH) : elle accompagne le projet dans le respect du plan d'urbanisme, afin d'éviter d'empiéter sur les voies et espaces publics ; les terrains et espaces privés ; elle vérifie également les normes techniques des ouvrages à réaliser.

SOMAGEP: elle accompagne les parties prenantes du projet en offrant le plan d'aménagement d'adduction et de desserte en eau de la ville,

Opérateurs privés : associations, GIE, tacherons de la localité,

Chronogramme détaillé.

Activités	Période												Acteurs de mise en œuvre	
	1			2			3		4	5	6	7		8
4.1.1. Activités : Réhabilitation et réalisation des infrastructures et ouvrages d'assainissement														
4.1.1.1. Installation de l'équipe du projet	x	x												PNUD, Opérateur local ;
4.1.1.2. Lancement du projet		x												PNUD, MINUSMA, DRACPN, Opérateur local, Mairie, Bénéficiaires.
4.1.1.3. Réalisation de notice environnementale		x	x											Direction régionale environnement, PNUD, MINUSMA, DRACPN, Opérateur local, Mairie,
4.1.1.4. Construction d'un collecteur de 1096 ml, des dalles et dalots					x	x	x	x	x	x	x	x	x	DRACPN, Opérateur local, Mairie,
4.1.2. L'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages d'assainissement en début d'hivernage														
4.1.2.1 Dotation en matériels de			x	x	x					x	x			DRACPN, Opérateur local,

transport de déchets ;																	
4.1.2.2. Curage de caniveau de 2 117 mètre linéaire dans la ville en début d'hivernage pour permettre l'évacuation des eaux de pluies.																	DRACPN, Opérateur local, Collectivités, Bénéficiaires,
4.1.3. Les entreprises de collecte/ traitement et les GIE existants sont opérationnelles																	
4.1.3.1. Formation des élus locaux chargés de l'assainissement et responsables de quartiers ;																	DRACPN, Opérateur local,
4.1.3.2. Formation des opérateurs de collecte et des comités de quartier																	DRACPN, Opérateur local, Bénéficiaires,
4.1.4. La mise en place de la structure d'organisation et de gestion																	
4.1.4.1. Redynamisation du cadre de concertation opérationnel (GIE, associations et coopératives)																	PNUD, MINUSMA, DRACPN, Mairie, Bénéficiaires
4.1.4.2. Réalisation des campagnes de sensibilisation et d'animation																	DRACPN, Opérateur local,Collectivités , Bénéficiaires,

4.1.4.3. Implication directe femmes et les jeunes vulnérables		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	DRACPN, Opérateur local, Collectivités, Bénéficiaires
4.1.4.4. Suivi-évaluation et rapportage			X			x		x	x		x			x		X		X			x			x			x			x			x			x			x			x			x		x	PNUD, MINUSMA, DRACPN Opérateur local, Mairie, Bénéficiaires,

14. Budget [Pièce jointe séparée]

Le budget contenant une répartition détaillée de TOUS les frais du début à la fin et en Annexe (cf. document Excel).

Le budget récapitulatif incluant les frais d'appui au projet est le suivant.

Désignation	Montant en CFA
Cout total du Projet	170 165 769
Frais de gestion du PNUD : 8%	13 613 262
Frais de soutien au Projet de la MINUSMA : 2%	3 675 581
Total du Projet	187 454 611
Contribution du PNUD	21 825 720

15. Vérification de Politique de diligence voulue en matière de Droits de l'Homme

Tout appui apporté aux forces maliennes de sécurité et de défense doit être fait en conformité avec la Politique de diligence voulue en matière de Droits de l'Homme dans le cadre d'un appui de l'ONU à des forces de sécurité non-onusiennes (PDVDH).¹ Dans le cas d'un appui apporté à des forces de sécurité non-onusiennes, la section des Droits de l'Homme de la MINUSMA est chargée de réaliser une analyse des risques en lien à la Politique de diligence voulue en matière de Droits de l'Homme. Dans le cas où la proposition de projet prévoit un tel appui, le Service en charge doit soumettre les détails sur les bénéficiaires de cet appui à la section des Droits de l'Homme pour que celle-ci puisse entreprendre l'analyse de risques. Cette analyse de risques sera ensuite soumise au comité de PDVDH de la MINUSMA pour vérification.

Le modèle à utiliser pour la vérification du PDVDH ci-dessous :

Politique de diligence voulue en matière de Droits de l'Homme (PDVDH) : Non applicable. La politique définit les mesures que toutes les entités des Nations Unies doivent prendre pour veiller à ce que tout appui qu'elles seraient amenées à fournir à des forces de sécurité non onusiennes cadre avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et avec l'obligation qui leur incombe de respecter, promouvoir et encourager le respect du droit international humanitaire, des Droits de l'Homme et du droit des réfugiés.
Evaluation des risques : N/A
Cadre de mise en œuvre : N/A

16. Cohérence avec des projets du Fonds Fiduciaire/QIP/Peacebuilding fund/projets financé par le budget statutaire/des projets de réduction de violence de communautés existants

Dans la ville de Gao, les projets déjà planifiés et/ou en train d'être mis en œuvre par la mission concourent au bien-être et à la santé des populations et sont financés à travers le mécanisme QIPs, ainsi que l'adduction d'eau de Gao dont la proposition de projet est en cours d'exécution à travers les Fonds Fiduciaires.

¹ A/67/775-S/2013/110.

Ce projet vient permettre encore l'amélioration des conditions de vie, de bien-être et de santé des habitants des quartiers les plus déshérités de Gao à travers la lutte contre les inondations.

17. Visibilité

- Plaque/inscription sur les ouvrages construits et équipements, avec l'inscription « Fonds fiduciaire de la MINUSMA avec la contribution de ... (nom du donateur) »
- Plaque dans des revues de presse,
- des communications sur ORTM, radios locales et radio MIKADO,
- informations sur les réseaux sociaux et site web du PNUD,
- rapport annuel du PNUD,
- informations sur le bailleur,
- messages et discours locaux des autorités,
- citation comme exemple de ONE UN,

18. Plan de suivi et évaluation

Le cadre de concertation et les différents comités de gestion des usagers au sein des quartiers assureront un suivi régulier et cohérent de l'exécution du projet. Ils veilleront au respect des engagements pris par les différentes parties et contribueront à trouver des solutions appropriées à l'ensemble des problèmes soulevés et la prise en compte de toutes les propositions constructives exprimées par les différents acteurs et bénéficiaires lors de la mise en œuvre du projet.

Le suivi est quotidien et sera exécuté par la DRACPN et la Mairie à travers des points focaux que chacune de ces structures désignera et présentera à l'opérateur local potentiel, AADIS-Mali. La MINUSMA fera également le suivi et l'évaluation, et effectuera des visites inopinées sur le site en cas de besoin. Le PNUD produira régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des activités conformément aux clauses du MOU. Chaque rapport doit contenir une analyse claire et des recommandations sur la gestion administrative, financière et technique du projet ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés. Une évaluation continue permettra de connaître, tout au long de la mise en œuvre du projet, le degré d'avancement des différentes activités. En outre, il sera produit un rapport intérimaire et un rapport final avec les formulaires standard.

Indicateurs

- Nombre de personnes/jeunes/femmes ayant travaillé sur les chantiers,
- Linéaire de collecteur construit,
- Linéaire de collecteurs réhabilités,
- Nombre de GIE formés et fonctionnels
- Nombre d'émissions de sensibilisations effectuées,
- nombre de comités de gestion locaux fonctionnels
- nombre de membres du Cadre de concertation formés

Valeur de référence et cible

La situation de l'assainissement dans la ville de Gao se caractérise par :

- l'insuffisance des caniveaux et des collecteurs et leur faiblesse de diamètre
- l'état de dégradation des caniveaux et collecteurs,
- la vétusté et l'inadéquation des moyens de collecte et de transport des déchets,
- le dysfonctionnement des comités de gestion et des GIE.

Moyens de Vérification

Les moyens de vérification sont :

- le rapport de démarrage ;

- les rapports trimestriels et semestriels ;
- les rapports de suivi externe ;
- le rapport final.

Risques & Hypothèses

Comme le contexte du projet peut évoluer rapidement, cette partie vous permet d'anticiper des contraintes ou défis potentiels, et de réfléchir auparavant à des solutions possibles si cela devient nécessaire.

- les aléas dus aux effets du changement climatique ;
- les inondations et les dépôts anarchiques qui jalonnent les rues de la ville
- la situation sécuritaire pouvant entraver les activités et un suivi évaluation approprié ;
- la résistance culturelle de la population aux changements de ses habitudes ;
- la recrudescence de maladies liées à l'eau de retenues (paludisme, bilharziose, etc.) ;
- le facteur de non durabilité des investissements ?
- les effets néfastes du COVID-19,

La maîtrise de ces contraintes par le comité de pilotage permet une évolution positive du projet et l'atteinte les résultats du projet.

PIECE JOINTE 1 : Format basique d'un cadre logique des résultats

RESULTATS	INDICATEURS* Indicateur envisagé de réussite du produit/activité	Valeur de référence* La valeur de référence ou la situation initiale au début du projet.	Cible* Les cibles qu'on prévoit d'atteindre avant la fin du période du projet	Source d'Information & Fréquence de collection/suivi	Risques & Hypothèses
Composant / Effet 2.2.1.: Réaliser des infrastructures et ouvrages d'assainissement tout en assurant leur entretien et leur gestion					
Produit 3.1. Les infrastructures et ouvrages d'assainissement sont réalisées/réhabilitées tout en assurant leur entretien et leur gestion afin de faciliter le drainage des eaux pluviales pour éviter la stagnation des eaux dans les rues, les risques de prolifération des moustiques et des bactéries, la pollution et la nuisance dans la ville	-Réhabilitation et réalisation des infrastructures d'assainissement existant	-Existence de quelques infrastructures d'assainissement (2 nouveaux collecteur de 2.709 m de la MINUSMA)	- 109 075 résidents dont 54 782 femmes	- Rapport de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Aléas dus aux effets du changement climatique ; - Inondations
Activités 4.1.1. Réhabilitation et réalisation des infrastructures et ouvrages d'assainissement :					<ul style="list-style-type: none"> - Résistance culturelle de la population aux changements de ses habitudes - Inondations
4.1.1.1. Installation de l'équipe projet et réalisation de notice environnementale	- Equipe projet en place - Notice environnementale disponible	-Nécessite d'1 équipe - Absence de Notice	- 5 personnes - 1 bureau d'étude	-Rapport - Compte Rendu	
4.1.1.2. Lancement du projet	- Visibilité du projet	- Absence de visibilité	- Autorités et Habitants	- Compte Rendu	
4.1.1.3. Construction d'un collecteur de 2.117 ml de 2 m de large et de 1 m de profondeur, des dalles et ponts	-1 collecteur de 1 096 ml, des dalles et ponts construits Sossokoira	- Présence de 8 zones de flaques	- 627 maisons épargnées d'inondation	-Rapport -PV de réception	

		d'eau et 4 bassins d'inondation			
Composant / Effet 2.2.2.: Entretien et gérer les infrastructures et ouvrages d'assainissement afin de faciliter le drainage des eaux pluviales et éviter la stagnation des eaux dans les rues					
Produit 2.3.2. L'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages d'assainissement sont effectives:	- Infrastructures et ouvrages d'assainissement sont bien entretenus et bien gérés en début d'hivernage	- Entretien et gestion des infrastructures et ouvrages sont nuls			- Résistance culturelle de la population aux changements de ses habitudes - Inondations
Activités 2.4.2. L'entretien et la gestion des infrastructures et ouvrages d'assainissement					
2.4.2.1. Dotation en matériels gestion de déchets solides	- Disponibilités de matériels de gestion adéquats	-Absence de matériels adéquats	- Equipe de collecte	-Rapport - PV	
2.4.2.2. Curage de caniveau de 2117 m.	-les caniveaux de 2157 ml sont curés en début d'hivernage -les déchets sont collectés et transportés	-Absence de matériels	- 2000 familles	-Rapport - PV de réception	
Composant / Effet 2.2.3.: Rendre opérationnelles les entreprises de collecte/traitement et les GIE existants afin de réduire le chômage					
Produit 2.4.2. Les entreprises de collecte/traitement et les GIE existants opérationnelles afin de réduire le chômage et de valoriser les déchets solides	- Nombre d'entreprises de collecte/traitement et de GIE existants et du réseau d'assainissement de la ville - Nombre personnes employés	- Entreprises de collecte/Déchets -Chômage des employés	- 37 Entreprises de collecte/traitement et de GIE - 924 employés fixes -1200 temporaires	-Rapports - PV - Compte rendus	-Situation sécuritaire pouvant entraver les activités et un suivi évaluation approprié ; - Résistance culturelle de la population aux changements de ses habitudes
Activité 2.3.8. Formation des élus locaux et des opérateurs de collecte et des comités de quartier	-Nombre d'opérateurs de collecte et des comités de quartier formés -Nombre d'élus et de responsables de quartier formes	- Opérateurs et comités non qualifiés -Méconnaissance des rôles des élus et responsables	- 2 formations	-Rapports - PV - Compte rendus	-Situation sécuritaire - insuffisance de suivi évaluation approprié ; - Résistance culturelle de la population aux changements de ses habitudes
Activité 2.3.9. Diminution des nuisances et Assainissement du cadre de vie et de travail	- Tonnage de déchets évacués - Nombre de dépôt de transit - Nombre de cadre assainis	- insuffisances de dépôts de transit -Rues envahies	- 12 dépôts de transits -11 quartiers	-Rapports - PV - Compte rendus	

Composant / Effet 2.2.4.: Mettre en place une structure d'organisation et de gestion pour la gestion concertée et durables des actions d'assainissement de ville					
Produit 2.4.3. La structure d'organisation et de gestion réunissant des représentants du service de tutelle, autorités locales, des acteurs non étatiques et des communautés de quartiers, est mise en place pour la gestion concertée et durables des actions d'assainissement de ville	-Nombre de structure l'organisation et de gestion de l'activité - Fonctionnalité des structures - Nombre d'actions concernées des structures	-Absence de structures d'organisation et de gestion de l'activité -Manque de coordination entre les GIE -GIE non fonctionnels	-1 structure l'organisation et de gestion - 37 GIE	-Rapports - PV - Compte rendus	-Situation sécuritaire de coordination ; - Résistance culturelle de la population aux changements de ses habitudes
Activité 2.3.3. Redynamisation du cadre de concertation opérationnel	-1 Cadre de concertation opérationnel	-existence du cadre de concertation	- 25 responsables	- PV - Compte rendus	-Situation sécuritaire
Activités 2.3.4. Campagne d'information publique et Implication directe des femmes et des jeunes vulnérables dans le projet	-Nombre de campagnes de sensibilisation -Nombre d'actions de vigilance opérées par quartier -Nombre de vulnérables impliqués	-Absence d'information - brigade de vigilance non fonctionnelle	- 20 campagnes d'information - 18 brigades de vigilances - 32 vulnérables	-Rapports - PV - Compte rendus	- insuffisance de coordination ; - Résistance culturelle de la population -Perception des messages de campagne par la population
Mesures anti-COVID	-Nombre de campagnes de sensibilisation -Nombre de prospectus ; Nombre de lots d'équipements/matériels,	Informations sur le COVID à travers les médias et sur le terrain	L'ensemble des acteurs directs du projet (ouvriers, jeunes, femmes, tachers)	-Rapports - PV - Compte rendus	Refus d'application des mesures Refus de l'acceptation de la réalité du COVID,
Ressources financières	187 454 611 F CFA				-Retard dans le décaissement